

Code animal porte plainte contre le cirque La Piste d'or pour mauvais traitements

Après plusieurs mois d'enquête, Code animal porte plainte **contre Ralph et Alexia Falck**, responsables du cirque [La Piste d'or](#), pour [mauvais traitements à l'encontre de Maya](#), une éléphant âgée de 54 ans. La plainte a été déposée le 26 août dernier auprès du procureur de la République de Brive-la-Gaillarde (Corrèze).

Les manquements constatés relèvent de **l'arrêté du 18 mars 2011**, qui régleme l'hébergement et la présentation des animaux dans les spectacles itinérants, ainsi que du **code pénal** (article R654-1) et du **code rural et de la pêche maritime** (article L214).

- L'article R214-17 du code rural stipule qu'il est **interdit à toute personne qui détient des animaux de les laisser sans soin et de les maintenir dans un environnement susceptible d'être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents.**
 - Or Maya, d'après le rapport du vétérinaire spécialiste des éléphants, [Rinku Gohain](#), souffre de plusieurs troubles, découlant, selon l'expert, d'une série de négligences de la part des personnes chargées de sa santé : sa hanche gauche est atteinte d'arthropathie, ses pieds arrière d'une infection fongique, sa queue est en très mauvais état et pourrait être gangrenée. Son état mental est également très préoccupant.
- L'article 9 de l'arrêté du 18 mars 2011 stipule que « **les animaux âgés qui, en raison de leur état de santé, ne peuvent plus participer aux spectacles, sont placés en retraite dans des établissements fixes** ».
 - Or Maya, transportée de ville en ville alors que son état de santé ne le permet plus, est toujours utilisée pour des numéros sur la piste, pour des parades en ville et des exhibitions publiques. Un manquement d'autant plus grave que l'éléphant [« affiche des schémas comportementaux répétés qui expriment la frustration, l'ennui et la désolation »](#), ce qui la rend imprévisible.

C'est pourquoi Code animal demande que des mesures soient prises de toute urgence pour retirer Maya à ses propriétaires et pour la placer dans un sanctuaire, où elle devra recevoir des soins médicaux sans tarder pour soigner ses pathologies et où la compagnie de congénères lui permettra de retrouver son équilibre psychologique.

Contact : Franck Schrafstetter, président de Code animal, info@code-animal, 06 14 82 21 84.

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.